

PROCESSUS DE SÉLECTION POUR LES ÉPREUVES QUALIFICATIVES & POUR LES JO DE PARIS 2024

PREAMBULE

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validés par le Bureau Exécutif (BE) du CNOSF du 3 mai 2022, ainsi que du « Système de qualification » établi par la Commission Exécutive du CIO (cf « contexte international ») en substitution de la Fédération Internationale de Boxe (IBA) en date du 08 Septembre 2022 et des règles de la Fédération Française de Boxe, cette dernière a validé le 20/04/2023, à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif, les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 suite à une consultation écrite.

La proposition de sélection sera validée par le comité de sélection. Elle sera ensuite présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le BE du CNOSF validera la sélection nominative.

Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Paris avant le 8 juillet 2024 minuit.

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par la Commission Exécutive du CIO pour les Jeux et dans le respect de la Charte Olympique, peuvent prétendre à une sélection en Equipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux, à savoir du 18 juillet au 13 août 2024, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

I. Contexte international

Le 24 Juin 2022, la commission exécutive du Comité International Olympique (CIO) a confirmé sa décision en vertu de laquelle, en raison des inquiétudes persistantes concernant l'Association Internationale de Boxe (IBA), les épreuves de qualification olympique ainsi que le tournoi de Boxe aux Jeux Olympiques de Paris 2024 ne seraient pas organisés sous l'autorité de l'IBA.

Le 8 Septembre 2022, la commission exécutive du CIO a approuvé les principaux éléments du nouveau système de qualification de la boxe pour Paris 2024, en remplacement de la version précédente diffusée par l'IBA.

Objectifs du nouveau système de qualification :

- Mettre en place un processus équitable pour tous les CNO ; à savoir proposer le même nombre d'épreuves de qualification aux boxeurs & boxeuses, et ce quelle que soit la catégorie de poids.
- Multiplier le nombre de possibilités de qualification offertes par rapport aux JO de Tokyo.
- Conserver les critères d'admission des athlètes utilisés avec succès lors du système de qualification de la boxe pour Tokyo.
- Passer en revue la répartition des places de qualification par catégorie de poids par rapport à la proposition de l'IBA.
- Passer en revue la répartition des places de qualification par tournoi de qualification par rapport à la proposition de l'IBA.

II. Quotas et parcours de qualification olympique

Les possibilités de qualification pour les prochains JO sont au nombre de 4.

3 épreuves type tournois permettront de se qualifier pour les prochains JO de Paris 2024 au cours desquelles 248 quotas nominatifs seront distribués (cf tableaux de répartition ci-dessous). En tant que pays hôte, une 4^{ème} voie est ouverte mais ne peut concerner qu'un certain nombre d'athlètes en fonction du genre et des catégories de poids et reste conditionnée à certains critères.

1. Qualification continentale

La phase de qualification continentale entend optimiser le recours aux Jeux Continentaux existants tout en garantissant un parcours équitable pour les CNO. S'agissant des européens, la 1^{ère} épreuve qualificative sera donc organisée par l'intermédiaire des Jeux Européens de Cracovie (Pologne) du 23 Juin au 02 Juillet 2023. Les inscriptions aux JE ne sont pas sujettes à une qualification préalable

2. Tournois de qualification mondiaux

2 tournois de qualification mondiaux devraient avoir lieu durant le 1^{er} semestre 2024, une fois les épreuves de qualification continentales terminées. Ces tournois dont les lieux et dates exactes ne sont pas encore connus, permettront d'attribuer plus de 35% des places de qualification pour Paris 2024 afin d'assurer un équilibre géographique.

WOMEN – Table 1

	50kg	54kg	57kg	60kg	66kg	75kg	TOTAL
Pan-America	2	2	4	4	2	2	16
Europe	4	4	4	4	4	2	22
Asia	4	4	4	4	2	2	20
Oceania	1	1	1	1	1	1	6
Africa	2	2	2	2	2	1	11
1 st WQT	4	4	2	3	4	4	21
2 nd WQT*	3 or 4	3 or 4	3 or 4	2 or 3	3 or 4	4	20-23
Host	0 or 1	0	0-3				
Universality	1	1	1	1	1	0	5
	22	22	22	22	20	16	124

MEN – Table 2

	51kg	57kg	63.5kg	71kg	80kg	92kg	+92kg	TOTAL
Americas	2	2	2	2	2	2	2	14
Europe	2	4	4	4	4	2	2	22
Asia	2	2	2	2	2	2	2	14
Oceania	1	1	1	1	1	1	1	7
Africa	1	1	1	1	1	1	1	7
1 st WQT	4	4	4	4	4	4	4	28
2 nd WQT*	4	2 or 3	4 or 5	4 or 5	2 or 3	4	4	25-28
Host	0	0 or 1	0 or 1	0 or 1	0 or 1	0	0	0-3
Universality	0	1	1	1	1	0	0	4
	16	18	20	20	18	16	16	124

3. Quotas en tant que pays organisateur

En tant que pays organisateur, la FRA dispose de quotas dans certaines catégories (3 pour les H et 3 pour les F.). Ceux-ci ne peuvent être activés qu'à condition de disposer de moins de 3 qualifiés par genre à l'issue des 2 premières épreuves qualificatives (Jeux Européens + 1^{er} Tournoi mondial).

A noter que les catégories de poids extrêmes chez les hommes (- de 51 kg, - de 92 kg et + de 92 kg) et chez les femmes (- de 75 kg) n'ouvrent pas droit à l'obtention d'un quota.

Si aucun athlète français ne parvient à se qualifier après le 1^{er} TQO mondial, 3 quotas par genre (dans les catégories de poids éligibles) pourraient être activés de manière à assurer une représentativité de la France lors de l'épreuve olympique de boxe à Paris.

Si un seul athlète réussit à se qualifier, le nombre de quotas diminue à 2.

Dans l'hypothèse où la France parviendrait à qualifier au moins 3 hommes et 3 femmes dès la fin du 1^{er} TQO mondial, aucun quota « pays hôte » ne pourrait être activé.

III. Epreuves/Critères de sélection internes – Hommes & Femmes

1) Sélection pour les Jeux Européens

Afin de déterminer le nom des boxeurs/boxeuses français(e)s les plus à même de participer à la première épreuve qualificative pour les prochains Jeux Olympiques à Paris, la Fédération Française de Boxe a souhaité organiser un tournoi interne permettant de placer sur le même pied d'égalité l'ensemble des participants.

Cet Open, également ouvert aux boxeurs professionnels, a été réalisé selon la réglementation internationale amateur et organisé du 03 au 05 Février 2023 à St Quentin (02).

La formule adoptée a été celle du « round robin », jugée moins aléatoire que la formule à élimination directe. Elle a consisté à opposer chacun des participants à tous les autres.

Pour des raisons organisationnelles, le nombre de participants par catégorie de poids a été limité à 4 (soit 3 combats en 3 jours).

Seules les catégories de poids olympiques ont été ouvertes à savoir :

Hommes	Femmes
- de 51 kg	- de 50 kg
- de 57 kg	- de 54 kg
- de 63,5 kg	- de 57 kg
- de 71 kg	- de 60 kg
- de 80 kg	- de 66 kg
- de 92 kg	- de 75 kg
+ de 92 kg	

Le choix des 4 représentants par catégorie de poids et par genre a été effectué par le Comité de Sélection de la FFBoxe lors de sa réunion du 19 Décembre dernier en se basant sur les différents critères énumérés ci-après.

A l'issue de cette compétition, un classement a été établi en fonction des résultats obtenus et le boxeur classé n°1 de sa catégorie de poids a automatiquement été sélectionné¹ pour participer aux Jeux Européens de Cracovie (du 23 Juin au 02 Juillet 2023), première épreuve qualificative pour les Jeux Olympiques 2024.

Conditions et Critères de participation

Le mode de sélection prévoit un certain nombre de critères non optionnels qu'il faudra absolument tous remplir pour prétendre à être retenu pour prendre part au tournoi interne de pré-sélection.

¹ Sous réserve qu'il/elle suive l'intégralité du programme de préparation établi par la DTN.

Critères administratifs

- ✓ âge (Basé selon la réglementation internationale de l'IBA) : Obligation d'être né(e) entre le 1^{er} Janvier 1984 et le 31 Décembre 2005.

Et

- ✓ Nationalité : être français au 18 Décembre 2022 (veille de la réunion de la commission de sélection) et posséder un passeport en cours de validité.

Et

- ✓ Licence fédérale : être licencié chez les amateurs pour la saison 2022/23, chez les professionnels pour la saison 2022 et s'engager à l'être pour l'année 2023.

Et

- ✓ Ne pas faire l'objet d'une suspension pour dopage ou tout autre motif

Et

- ✓ Médical : être à jour de sa surveillance médicale réglementaire 2022 pour les sportifs en liste et de ses examens médicaux pour les professionnels.

Et

- ✓ Obligation de s'engager contractuellement à se consacrer pleinement au projet olympique et à suivre le programme établi par la DTN dans son intégralité dans l'hypothèse où les boxeurs seraient classés n°1 ou n°2. Cela sous-entend l'absence de participation à des combats professionnels entre le 1^{er} Février 2023 et le 31 Août 2024.²

Critères sportifs

- ✓ Avoir démontré sa capacité à faire le poids dans la catégorie olympique souhaitée au cours des 6 derniers mois.

Et

- ✓ Être ou avoir été inscrit(e) sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau dans la catégorie « Relève », « Sénior » ou « Elite » au cours des 8 dernières années.

Et

- ✓ Avoir été champion ou vice-champion de France Sénior Amateur au cours des 10 dernières années.

NB : Le champion de France sénior amateur 2022/23 de chaque catégorie olympique sera retenu d'office.

Et

- ✓ Avoir été sélectionné(e) pour participer à une compétition internationale de référence chez les amateurs au cours des 6 dernières années parmi la liste ci-dessous :
 - Championnats du monde Juniors
 - Jeux Olympiques de la Jeunesse
 - Championnats d'Europe des moins de 22 ans
 - Championnats d'Europe élites
 - Championnats du monde élites
 - Jeux Européens
 - Jeux Olympiques

² En cas de qualification olympique obtenue lors des Jeux Européens, la participation à un combat professionnel pourrait être possible au cours du 2^{ème} semestre 2023 après accord de la DTN.

Le Palmarès international sera étudié pour départager les éventuels candidats remplissant l'ensemble de ces critères. En cas d'égalité, les décisions rendues à l'issue des confrontations directes serviront d'ultime critère.

Chaque boxeur se présentant à l'épreuve de sélection s'engage à être disponible pour suivre l'intégralité du programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée (JO de Paris), sauf cas de force majeure validé par le DTN, et à compléter la fiche d'engagement ci-jointe.

Les demandes d'inscription doivent parvenir par voie postale à la FFBoxe (cf adresse ci-dessous), le 18 Décembre 2022 (minuit) au plus tard.

***Fédération Française de Boxe
Direction Technique Nationale
14, Rue Scandicci – Tour Essor
93508 Pantin Cedex***

Tout forfait non signalé à la FFB dans un délai de 15 jours avant le tournoi (sauf accident ou maladie justifié par un certificat médical) sera sanctionné par une amende de 200€ par forfait et impliquera que l'athlète soit retiré des compétitions nationales et internationales sur les 3 mois qui suivent le tournoi.

Le DTN est garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

BULLETIN INDIVIDUEL D'ENGAGEMENT

Le Boxeur ou la Boxeuse :

--

NOM et Prénom

Né(e) le :

Licence BA

Licence Professionnelle

Licence n°

--	--	--	--	--	--	--	--

1 lettre et 7 chiffres

Club :

Entraîneur / téléphone :

Adresse Mail:

Déclare :

- posséder la nationalité française et être en possession d'un passeport français en cours de validité.
- ne pas faire l'objet d'une quelconque suspension en date du 19 Décembre 2022.
- s'engager à ne pas participer à des combats professionnels entre le 1^{er} Février 2023 et le 31 Août 2024 (sauf accord préalable de la DTN).
- s'engager à suivre l'intégralité du programme de préparation établi par la DTN jusqu'aux JO de Paris.
- être disponible du **02/02/23 au 05/02/23** pour participer au Tournoi interne de pré-sélection.
- avoir pris connaissance des critères et conditions de participation et en accepter les conditions.
- présenter sa candidature pour participer en

--	--

KG

Date de l'engagement :

Signature de l'athlète

Signature de l'entraîneur

A renvoyer à la Fédération Française de Boxe par voie postale avant le 18 Décembre 2022 (minuit)

2) Sélection pour le Tournoi Mondial n°1

A l'issue des Jeux Européens, la composition de l'Equipe de France dans la perspective de la 2^{ème} épreuve qualificative pour les JO de Paris pourra être revue dans les catégories de poids qui n'auraient pas permis de décrocher un quota lors des Jeux Européens.

Le pool d'athlètes éligibles reste constitué des boxeurs retenus pour participer au Tournoi de pré-sélection interne de Février dernier dont les athlètes ayant dû déclarer forfait pour des raisons médicales mais qui répondaient aux critères administratifs et sportifs imposés. Les athlètes du collectif jeune médaillés lors des championnats d'Europe 2023 et qui passeront seniors lors de la saison 2023/24 sont également éligibles.

Afin de travailler dans la continuité avec les sportifs les plus performants du moment, il a été décidé de permettre aux athlètes médaillés dans des catégories olympiques lors des championnats du Monde élites 2023 et/ou lors des Jeux Européens de Cracovie (équivalent des championnats d'Europe) d'être classés n°1 français et d'être automatiquement retenus pour participer au premier TQO mondial.

Dans l'hypothèse où, la FFBoxe ne disposerait d'aucun médaillé, le choix se tournerait vers le boxeur le plus performant sur la scène internationale selon le format amateur en prenant en compte les résultats sportifs obtenus entre le 1^{er} Janvier 2023 et le début du TQO mondial et en les mettant en perspective avec le niveau de l'adversité rencontrée (ranking IBA + DataBoxe).

3) Sélection pour le Tournoi Mondial n°2

La sélection pour la dernière épreuve qualificative sera établie entre les 2 meilleurs boxeurs français dans chaque catégorie de poids en fonction des résultats sportifs obtenus lors des tournois internationaux amateurs (dans les catégories olympiques) entre le 1^{er} Janvier 2023 et le début du deuxième TQO mondial et indépendamment des résultats obtenus lors des championnats de France Amateurs 2023/24 (prise en compte des résultats, du ranking international et de l'adversité).

Dans l'hypothèse où 2 athlètes seraient très proches l'un de l'autre, les 2 sportifs concernés seront engagés dans un même tournoi (entre le TQO mondial 1 et le TQO mondial 2) et celui qui obtiendra le meilleur résultat, indépendamment du niveau des adversaires rencontrés, sera sélectionné.

Si les sportifs ne parviennent toujours pas à être départagés, le choix sera opéré en fonction du meilleur résultat obtenu face aux adversaires les mieux classés sur les 12 derniers mois.

4) Activation des quotas en tant que pays organisateur des JO

Si la France disposait de moins de 3 qualifiés par genre à l'issue des 2 premières épreuves qualificatives, des quotas « pays hôte » pourraient être attribués d'office sans passer par le dernier tournoi mondial de qualification olympique.

Le choix des athlètes bénéficiaires sera effectué en fonction de leur appartenance ou non au « cercle Haute Performance » et des résultats internationaux obtenus entre le 1^{er} Janvier 2023 et la fin du 1^{er} TQO mondial. Les boxeurs les mieux classés au ranking IBA dans leur catégorie de poids respective, 1 mois avant l'épreuve qualificative, seront retenus d'office.

Dans l'hypothèse où 2 athlètes auraient le même classement, la distinction se fera en fonction de la meilleure performance enregistrée depuis le 1^{er} Janvier 2023 (victoire obtenue face à la meilleure adversité).

En cas de nouvelle égalité, le boxeur le plus jeune serait privilégié.

5) Conditions particulières

La sélection olympique établie par le Comité de sélection FFBoxe, peut être remise en cause à tout moment selon :

- blessure ou méforme objectivement constatée à l'approche des échéances
- non respect de la Charte olympique et du Code mondial antidopage
- manquement au règlement disciplinaire (cf convention SHN / FFB)
- manquement à l'obligation de localisation via le système ADAMS
- non respect du Parcours de Préparation Individualisé (PPI) établi conjointement entre l'athlète et la Direction Technique Nationale et qui suppose notamment la participation du sportif aux entraînements, stages et/ou compétitions planifiés par l'encadrement.
- la participation de l'athlète à des combats professionnels sans accord préalable de la Direction Technique Nationale.

Dans ce cas, le DTN notifiera directement au sportif concerné l'annulation de sa sélection et en informera la CCSO.

IV. Composition du Comité de sélection

Seul le Comité de sélection de la FFBoxe est habilité à valider la sélection olympique et la proposer au CNOSF.

Membres permanents :

- Président de la Fédération Française de Boxe
- Directeur Technique National
- Responsable de la filière masculine
- Responsable de la filière féminine

Membres consultatifs :

- Responsable de la cellule d'optimisation de la Performance
- Entraîneurs nationaux adjoints des collectifs élites hommes & femmes
- Médecin des EDF

V. Modalités de communication des critères de sélection

- ✓ Diffusion de l'information de la tenue d'un tournoi de sélection interne en Février 2023 et des critères d'éligibilité à l'ensemble des associations sportives et des licenciés via le site internet ainsi que la revue fédérale – campagne d'inscription (Novembre / Décembre 2022)
- ✓ Réunion organisée avec les membres des équipes de France (Octobre 2022)
- ✓ Confirmation par voie électronique des athlètes retenus pour participer à l'épreuve de sélection interne (Décembre 2022).
- ✓ Annonce des résultats à l'issue du Tournoi interne déterminant les boxeurs classés n°1 (Février 2023).

- ✓ Diffusion des modalités de sélection pour les 2 TQO mondiaux (+ les critères inhérents à l'activation des quotas en tant que pays organisateur) par voie électronique à l'ensemble des athlètes éligibles, aux clubs et comités régionaux dès la validation de la CCSO du CNOSF (Mai 2023).



ANNEXE : REGLES SPORTIVES DU TOURNOI DE PRE- SELECTION EQUIPE DE FRANCE 2024

Préambule :

Afin de déterminer le nom des boxeur(se)s français(es) les plus à même de participer aux épreuves qualificatives pour les prochains Jeux Olympiques à Paris, la Fédération française de boxe (FF Boxe) a souhaité organiser un tournoi interne permettant de placer sur le même pied d'égalité l'ensemble des participants.

Cet Open, également ouvert aux boxeur(se)s professionnel(le)s, se fera selon la réglementation internationale amateur et sera organisé du 03 au 05 février 2023 à Saint-Quentin (02).

Seules les catégories de poids olympiques seront ouvertes à savoir :

Hommes	Nombre de boxeurs
- de 51 kg	4
- de 57 kg	4
- de 63,5 kg	3 voire 4
- de 71 kg	4
- de 80 kg	4
- de 92 kg	1
+ de 92 kg	2

Femmes	Nombre de boxeuses
- de 50 kg	4
- de 54 kg	4
- de 57 kg	4
- de 60 kg	3
- de 66 kg	4
- de 75 kg	2

1°) Lieu de la compétition

**Palais des Sports Pierre RATTE
Avenue de Remicourt
02100 SAINT-QUENTIN**

2°) Le déroulement de la compétition

La formule adoptée est celle du « round robin », jugée moins aléatoire que la formule à élimination directe. Elle consistera ainsi à opposer chacun des participants à tous les autres soit 3 combats en 3 jours pour les catégories qui comportent 4 boxeurs et 2 combats en 2 ou 3 jours pour les catégories qui n'en comportent que 3.

La répartition des combats sur les 3 jours de compétition sera organisée et décidée à la suite du tirage au sort organisé le jeudi 02 février prochain à partir de 19h au Palais des Sports Pierre RATTE de Saint-Quentin.

Le combat des - de 75 kg chez les femmes et des + de 92 kg chez les hommes aura lieu le vendredi 03 février (session à déterminer) sachant que ces catégories ne disposent que de 2 boxeurs chacune.

Organisation des 4 jours :

Jeudi 02 février	Vendredi 03 février	Samedi 04 février	Dimanche 05 février
	08h/09h : Pesée + Visite médicale	08h/09h : Pesée + Visite médicale	08h/09h : Pesée + Visite médicale
18h/19h : Remise des accréditations	14h30/17h : Session n°1	14h30/17h : Session n°1	15h/19h : Session unique
19h : Réunion technique + Tirage au sort	19h/21h30 : Session n°2	19h/21h30 : Session n°2	

A noter que toutes les actions (récupération des accréditations, réunion technique, pesées et visites médicales ainsi que les différentes sessions) seront organisées au sein du Palais des Sports.

3°) Transport, hébergement, restauration

Il appartient aux clubs de gérer et de prendre à leur charge ces différents postes de dépense. La FF Boxe vous fournira une liste des hôtels à proximité du site de compétition ainsi que la grille tarifaire négociée.

4°) Classement des athlètes

Le classement des boxeurs à l'issue du Tournoi sera établi en fonction du nombre de victoires obtenues (indépendamment de la manière : aux points, avant la limite, par forfait).

En cas d'égalité, le classement des boxeur(se)s sera établi selon les critères suivants :

1. Le plus grand nombre de victoires obtenues sur le tournoi ;
2. Le résultat obtenu lors de la confrontation directe (dans le cas de 2 boxeur(se)s ex-aequo) ;
3. Le plus grand nombre de rounds remportés à l'unanimité (Comptabilisation de chaque round juge par juge). À la suite d'une victoire obtenue avant la limite ou par forfait, les rounds interrompus ou non disputés seront comptabilisés comme remportés à l'unanimité ;
4. Le/la boxeur(se) le/la moins sanctionné(e) (comptabilisation des avertissements) ;
5. En dernier recours, le choix sera laissé à la discrétion des membres de la commission de sélection composée du Président de la FF Boxe, du DTN, des entraîneurs nationaux et du responsable de la cellule d'optimisation de la performance.

Le/la boxeur(se) classé(e) n°1 de sa catégorie de poids sera sélectionné(e) pour participer aux Jeux Européens de Cracovie (du 22 juin au 02 juillet 2023), première épreuve qualificative pour les Jeux Olympiques 2024 à condition qu'il/elle s'engage à suivre l'intégralité du programme établi par la DTN et dont vous trouverez le contenu en annexe.

Les points qui suivent sont spécifiques à la compétition ou constituent un rappel de certaines règles importantes du code sportif.

Règle 1 - Les pesées et les visites médicales

Les pesées se font par rapport aux limites des catégories de poids officielles, aucune tolérance de poids ne sera admise et le changement de catégorie ne sera pas autorisé.

Les pesées officielles et la visite médicale s'effectuent de 8h00 à 9h00 pour les 3 jours de compétition. Aucun retard ne sera toléré.

La pesée des femmes comme des hommes s'effectue en sous-vêtements ou en maillot de bain.

Lors de la 1^{ère} pesée, il est impératif de se présenter avec sa licence en cours de validité ainsi qu'avec une pièce d'identité (passeport à privilégier). Les femmes devront également fournir une attestation de non-grossesse (cf Annexe 3).

Toute pesée réalisée sur la balance officielle sera définitive. Une balance de contrôle sera laissée à disposition des athlètes dans l'enceinte du Palais des Sports.

Les entraîneurs ne peuvent accéder à la salle de pesée.

Règle 2 - Les horaires de compétition

Les heures de début de chaque session sont arrêtées par la FF Boxe après proposition de l'organisateur. Sur place, l'ordre des combats ne peut être modifié que par le superviseur fédéral en cas de nécessité. Aucun combat ne peut se dérouler après minuit.

Règle 3 - La durée des combats

Seniors hommes et femmes : 3 x 3 minutes.

Règle 4 - Le jugement des combats

Les combats sont jugés sur une base de 10 points, appelé également : « Ten points must-system ».

Pour cet événement, la FF Boxe a fait appel à 5 juges/arbitres étrangers expérimentés, tous titulaires de 2 ou 3 étoiles IBA.

Les combats sont évalués par 3 juges sur bulletins manuels.

Chaque juge doit juger indépendamment les mérites des 2 boxeur(se)s. Le système de jugement est basé sur les critères suivants :

1. Le nombre de coups de qualité sur la cible ;
2. La domination dans le combat par supériorité technicotactique ;
3. La compétitivité (être actif durant toute la durée du combat – engagement).

Les juges doivent appliquer les barèmes suivants pour noter un round :

- 10 – 9 : domination légère dans le round ;
- 10 – 8 : domination claire dans le round ;
- 10 – 7 : domination totale dans le round.

Règle 5 - Le matériel individuel et la tenue

La tenue des boxeur(se)s doit être conforme au code sportif international, en particulier :

- Pour les hommes, les gants sont de **10 onces** pour les catégories de poids 51, 57 et 63,5 kg, et de **12 onces** pour les catégories de poids 71, 80, 92 et +92 kg
- Pour les femmes, des gants de **10 onces** pour toutes les catégories de poids.
- Les bandages professionnels sont obligatoires. Le matériel vous sera fourni par la FF Boxe avant chaque combat. Les bandages réutilisables type « Bandax » sont également autorisés. Les bandages seront systématiquement vérifiés par un officiel avant le combat et par l'arbitre en fin de combat. En cas de bandages non réglementaires, l'arbitre peut disqualifier le/la boxeur(se).
- Les débardeurs (maillots sans manches) sont rentrés dans le short (ceinture du short visible) et devront obligatoirement être de couleur rouge ou bleu en fonction du coin (prévoir les 2 couleurs).
- Le short ne doit pas descendre au-dessous des genoux (*les collants, leggings...ne sont pas autorisés*).
- La jupe-Short est autorisée pour les femmes.
- Des capteurs seront systématiquement placés sur les gants (pour les hommes comme pour les femmes) ainsi qu'au niveau du casque pour les féminines. Les seniors hommes boxent sans casque. Le casque personnel est autorisé dès lors qu'il est homologué IBA.
- La barbe et la moustache sont autorisées et ne doivent pas couvrir le cou et excéder 10 cm de long.
- Le port de « bijoux de piercing » est interdit sur toute partie du corps (langue, nombril, oreilles...).
- Le matériel spécifique aux femmes : le port du protège poitrine n'est pas obligatoire, mais il est fortement conseillé.
- Les cheveux longs doivent obligatoirement être maintenus, à l'intérieur du casque, par un objet non rigide de manière à ne pas pouvoir occasionner de blessures et à ne pas pouvoir gêner l'adversaire. Le Chef de jury sera particulièrement vigilant à la protection des cheveux longs et toute négligence sera obligatoirement sanctionnée.
- Le protège-dent rouge ou dans une couleur dérivée du rouge est interdit.
- Les tenues aux couleurs nationales sont interdites.

Règle 6 - Les entraîneurs

Pour accéder au coin du ring, les entraîneurs doivent obligatoirement être accrédités, licenciés pour la saison en cours et être diplômés au minimum Prévôt Fédéral.

3 seconds peuvent être accrédités mais seuls 2 d'entre eux pourront monter aux abords du ring et un seul pourra intervenir à l'intérieur du ring durant la minute de repos.

Les accréditations sont à retirer auprès du secrétariat fédéral entre 18 et 19h le jeudi 02 février au Palais des Sports après présentation d'une pièce d'identité et vérifications d'usage.

Règle 7 - Les forfaits et les sanctions pour forfait

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax ou mail) dans les plus brefs délais de manière à éviter le déplacement inutile de l'adversaire sur le lieu de compétition dans l'hypothèse où ils/elles ne seraient que 2. Par ailleurs, certaines catégories de poids disposent de remplaçant(e)s qui possèdent les critères pour prendre part au tournoi.

Après une défaite par **forfait et quel qu'en soit le motif** (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeur(se)s forfaits sont interdit(e)s de boxer en compétition jusqu'au 28^{ème} jour (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait.

Annexe 1 : parcours de préparation du collectif Masculin

Chaque numéro 1 sera dans l'obligation de respecter le chemin de Sélection suivant sous peine de perdre sa place dans la hiérarchie :

Février	Stage INSEP – Préparation du Tournoi de Bulgarie	Du 09 au 17 Février 2023
	Tournoi de Bulgarie	Du 18 au 27 Février 2023
Mars	Stage international avec les Ouzbeks (Top 3 Monde)	Du 05 au 20 Mars 2023
Avril	Stage + Double rencontre FRA vs ARM (Top 3 Europe)	Du 13 au 23 Avril 2023
	Participation à au moins 1 des 2 rencontres	
Mai	Championnats du Monde en Ouzbékistan	Du 1 ^{er} au 14 Mai 2023
Juin	Stage international multi-nations à Nancy	Du 29 Mai au 10 Juin
	Jeux Européens à Cracovie (Pologne)	Du 22 Juin au 02 Juillet 2023
Juillet	REPOS	
Août	Reprise début Août avec programme différencié pour les qualifiées à l'issue des Jeux Européens et les autres.	

Annexe 2 : parcours de préparation du collectif Féminin

Chaque numéro 1 sera dans l'obligation de respecter le chemin de Sélection suivant sous peine de perdre sa place dans la hiérarchie :

Février	Stage en Bulgarie - Préparation du Tournoi	Du 10 au 17 Février 2023
	Tournoi de Bulgarie	Du 18 au 27 Février 2023
Mars	Stage international en Ouzbekistan (à confirmer)	Du 03 au 12 Mars 2023
	Championnats du Monde en Inde (New Delhi)	Du 12 au 26 Mars 2023
Avril	Tournoi d'Allemagne (Cologne)	Du 03 au 09 Avril 2023
	Si moins de 3 combats disputés lors des CM	
	Stage + Double rencontre FRA vs ITA	Du 22 au 30 Avril 2023
	Participation à au moins 1 des 2 rencontres	
Mai	Tournoi d'Usti (République Tchèque)	Du 03 au 08 Mai 2023
Juin	Stage international multi- nations à Vittel	Du 29 Mai au 10 Juin
	Jeux Européens à Cracovie (Pologne)	Du 22 Juin au 02 Juillet 2023
Juillet	REPOS	
Août	Reprise début Août avec programme différencié pour les qualifiés à l'issue des Jeux Européens et les autres.	

Certaines numéro 2, dont la liste sera arrêtée à l'issue du tournoi interne seront dans l'obligation de respecter le calendrier ci-dessus afin de palier à un éventuel déficit de la boxeuse classée numéro 1.

Février	Test VO2 max INSEP	7 ou 8 février 2023
	Stage en Bulgarie	Du 10 au 17 Février 2023
	Tournoi de Bulgarie (Sous réserve de places disponibles dans le tournoi)	Du 18 au 27 Février 2023
Mars	Stage préparatoire au tournoi de Cologne CREPS de Nancy	Du 27 mars au 2 avril 2023
Avril	Tournoi de Cologne	Du 3 au 9 Avril 2023
	Stage préparatoire aux rencontres internationales	Du 16 au 21 avril 2023
	Double rencontre FRA/ITA	22/23 et 29/30 avril (Participation à 1 match)
Mai	Ceintures Montana	Du 10 au 14 mai 2023
	Tournoi du CD 94	Du 26 au 29 mai 2023
Juin	A définir en fonction du comportement de la N1.	
Juillet	REPOS	
Aout	Stage Boulouris	Du 1 au 11 aout 2023
	Stage Vittel	Du 21 au 31 aout 2023